

REGLEMENT 2026 - 2030

ORGANISATION DES COMPETITIONS NATIONALES OFFICIELLES

Art. 1 : OBJECTIF

Ce règlement définit les règles applicables aux compétitions officielles de la FSGA (Championnat Suisse et compétitions de sélection) et sert de base à leur organisation, leur déroulement et leur notation.

Art. 2 : CONDITIONS GENERALES

- 2.1. Toute compétition doit être annoncée au secrétariat de la FSGA au moins 6 mois à l'avance. Exceptionnellement, des modifications de dernière minute ou des dérogations peuvent être demandées et seront examinées individuellement par le Comité Central.
- 2.2. L'approbation est soumise au respect de tous les critères définis dans le présent document.
- 2.3. L'invitation à la compétition doit être envoyée à tous les clubs/centres d'entraînement au plus tard 3 mois avant l'événement. Toute modification de dernière minute doit être immédiatement communiquée aux clubs/centre d'entraînement concernés ainsi qu'au secrétariat. L'organisateur doit garantir une communication efficace (ex : courriel, site web officiel ou message via Acro-Companion).
- 2.4. L'organisateur est responsable de la mise à disposition de la salle de compétition, de l'infrastructure technique et de la logistique nécessaire.
- 2.5. L'organisateur doit obligatoirement fournir les postes suivants ainsi que le matériel nécessaire à chaque secteur :
 - système de notation/scoring system (Acro-Companion)
 - vidéo (compétitions en direct/live-streaming)
 - musique
 - médecin
 - accueil des athlètes
 - speaker incluant les cérémonies de remise des prix (informations essentielles en français, allemand et italien requises)
 - photographe (recommandé)
- 2.6. L'utilisation du système de notation officiel "Acro Companion" est obligatoire (incluant feuilles de compétition, musique et jugement direct/live-judging).
- 2.7. Une copie des résultats doit être envoyée par mail au secrétariat de la FSGA au plus tard un jour après la compétition.
- 2.8. Les officiels sont indemnisés conformément au règlement financier.
- 2.9. La FSGA n'est pas responsable des conséquences financières liées à l'organisation de la compétition.

Art. 3 : CATEGORIES DE COMPETITION ET NOTATION

3.1. Catégories

- Catégories nationales : SN1, SN2 / SD1, SD2, SD3
- Catégories internationales : Aspire, Pre-Youth, Youth, Junior, Senior (conformément aux règlements FIG)

3.2. Attribution des titres

Le titre de champion est décerné sur la base des scores des exercices suivants :

- SN1, SN2 / SD1, SD2, SD3 / Aspire : exercice Combiné/Combined
- Pre-Youth : exercices Statique/Balance et Dynamique/Dynamic
- Youth, Junior, Senior : exercices Statique/Balance, Dynamique/Dynamic et Combiné/Combined

Les classements individuels pour les disciplines Statique/Balance, Dynamique/Dynamic et Combiné/Combined sont établis, mais ils n'influencent pas l'attribution du titre global (aucun titre individuel).

Lors des cérémonies de remise des prix (places 1 à 3), tous les gymnastes et entraîneurs doivent être en training officiel du club/centre d'entraînement. Les entraîneurs sont uniquement honorés dans le cadre du titre par équipe.

Seules les places 1 à 3 seront récompensées lors de la cérémonie de remise des prix. Il n'est pas prévu que tous les athlètes fassent une entrée générale. La remise des prix doit avoir lieu immédiatement après la fin de la compétition. Aucune pause ne doit être prévue entre la fin de la compétition et la cérémonie; un court spectacle est toutefois autorisé pour occuper le temps jusqu'à ce que les athlètes soient prêts et que la cérémonie commence.

3.3. Quota de juges

- Seuls les juges ayant obtenu le brevet FSGA et/ou le brevet FIG durant l'année en cours sont autorisés à juger.
- Chaque club/centre d'entraînement doit désigner au minimum un juge.
- À partir de 8 unités inscrites, un 2^{ème} juge est obligatoire.
- Les juges doivent être disponibles pour l'intégralité de la compétition, indépendamment des catégories où leurs gymnastes concourent.
- L'obligation en matière de juges n'est remplie que si le nombre minimum requis de juges est présent à chaque session de compétition.
- Les juges peuvent être échangés entre les clubs/centres d'entraînement, mais un juge ne peut officier que pour un seul club/centre d'entraînement par compétition.
- Si un club/centre d'entraînement ne remplit pas son obligation en matière de juges, l'organisateur est en droit de recruter lui-même un juge supplémentaire et de facturer les frais (transport, logement) au club concerné. Une pénalité supplémentaire de CHF 250.– sera perçue.
- Les frais maximaux facturables au club/centre d'entraînement s'élèvent à CHF 1'000.–. L'organisateur s'efforcera de recruter des juges de remplacement à un coût raisonnable.

Art. 4 : DÉROULEMENT STANDARD DES COMPÉTITIONS

Le déroulement des compétitions doit, dans la mesure du possible, suivre le format et les horaires standards suivants :

- **Samedi** : 09h00 - 19h00
- **Dimanche** : 09h00 - 16h00

Si le nombre d'inscriptions ne permet pas de respecter ces horaires, des ajustements peuvent être faits en adaptant les catégories ou les exercices tout en essayant de maintenir ces plages horaires. Le club organisateur devra également veiller à optimiser au maximum la durée de la compétition, en la limitant au strict nécessaire, afin de réduire le temps de déplacement, le temps de présence sur place et les frais d'hébergement (moins de nuits) pour les équipes venant de loin, tout en garantissant le bon déroulement de la compétition comme prévu.

La compétition peut être organisée selon 2 formats :

1. Organisation sur 2 jours (format standard) :

- **Samedi** :
 - catégories internationales (Pre-Youth, Youth, Junior, Senior) - 1^{er} exercice
 - Aspire et SD3
 - catégories internationales (Pre-Youth, Youth, Junior, Senior) - 2^{ème} exercice
- **Dimanche** :
 - SN1 et SD1
 - SN2 et SD2
 - 3^{ème} exercice des catégories internationales

2. Organisation sur 1 jour (format condensé) :

La compétition peut être organisée sur une seule journée, avec un ajustement des horaires (début plus tôt et/ou fin plus tard), tout en maintenant la structure des exercices et des catégories.

L'objectif reste d'optimiser le déroulement tout en respectant le niveau et les exigences de la compétition.

Temps d'échauffement :

- Avant la compétition et pendant les pauses, le praticable de compétition est ouvert aux athlètes.
- Si 2 praticables sont disponibles, aucun échauffement général sur la zone de compétition n'est prévu.
- Si 1 seul praticable est disponible, les unités à partir de la catégorie Aspire bénéficient d'un temps d'échauffement de 5 minutes sur la zone de compétition, par groupes de 5 à 8 unités. Pour l'exercice Dynamique/Dynamic, les catégories à partir de Pre-Youth ont 10 minutes pour s'échauffer.

Art. 5 : EXIGENCES ORGANISATIONNELLES

5.1. Logistique

L'organisateur doit proposer une salle ayant les caractéristiques suivantes :

5.1.1. Zone de compétition

- Dimensions minimales : 28x16 mètres (450m²), séparée clairement de la zone d'échauffement comprenant :
 - 1 praticable de 14x14 mètres (196m²)
 - un espace pour les juges avec tables et chaises pour :
 - 1 panel = 8 à 12 juges
 - 2 panels = 16 à 24 juges
 - un espace pour la direction de compétition pour :
 - le système de notation avec affichage (projecteur, écran, etc.)
 - la vidéo (caméra sur trépied, streaming en direct)
 - la musique (ordinateur, système de sonorisation)
 - le speaker (microphone)
 - le photographe (distance de sécurité suffisante)
 - les places supplémentaires pour les officiels de la FSGA
 - une zone d'attente des résultats (canapé Kiss & Cry ou chaises)
 - un podium pour les cérémonies de remise des prix

5.1.2. Zone d'échauffement

- Dimensions minimales : 22x16 mètres (350m²), séparée clairement de la zone de compétition comprenant :
 - au moins 2x12 mètres (24m²), de tapis de sol ou de tapis d'école pour l'échauffement corporel

et

 - priorité 1 : praticable de 14x14 mètres
 - priorité 2 : praticable gonflable air-track (au moins 12x12 mètres)
 - priorité 3 : minimum 12x12 mètres de tapis de sol + 4 tapis de réception (hauteur max. 20 cm) + piste de tumbling/airtrack

5.1.3. Zone des spectateurs

Adaptée à la taille de la compétition et au nombre estimé de participants.

5.1.4. Vestiaires

En nombre suffisant selon la taille de la compétition et le nombre de participants.

Art. 6 : CHAMPIONNAT SUISSE ET CHAMPIONNAT SUISSE PAR EQUIPE

6.1 Championnats Suisses (CS)

La FSGA organise chaque année un Championnat Suisse pour les catégories nationales (SN1, SN2 et Aspire) et les catégories internationales (Pre-Youth, Youth, Junior, Senior).

6.1.1. Lieu et date

Le Comité Central confirme la rotation des 6 cantons pour l'organisation comme suit:

- 2026 : Zürich
- 2027 : Tessin
- 2028 : Grisons
- 2029 : St-Gall
- 2030 : Genève
- 2031 : *Neuchâtel*

Si un canton ne peut assurer son organisation, le Comité Central désignera un canton ou un autre lieu de remplacement. Cette décision devra être prise au plus tard 1 an avant la compétition pour garantir une organisation fluide. La rotation des cantons organisateurs restera inchangée après ajustement.

Le championnat doit avoir lieu entre mars et juin, en tenant compte du calendrier international (Championnat d'Europe (CE)/Championnat du Monde (CM)).

6.1.2. Exigences générales

- Les CS sont organisés selon les règlements actuels de la FIG et de la FSGA.
- Le titre de champion suisse est attribué par un prix (médailles ou trophées) pour chaque discipline (W2, M2, MxP, W3, M4) si le podium est complet (au moins 3 participants). Si cette condition n'est pas remplie, le titre n'est décerné que si la formation atteint un total de 24.000, 48.000 ou 72.000 points.
- Toutes les catégories nationales (SN1, SN2, Aspire) et les catégories internationales FIG (Pre-Youth, Youth, Junior, Senior) doivent être incluses dans la compétition.
- L'hymne national doit être joué au moins une fois lors de la cérémonie d'ouverture ou de la remise des prix.

6.2. Championnat Suisse par Equipe (CSE)

La FSGA organise chaque année un Championnat Suisse par Equipe pour les catégories nationales (SN1, SN2 et Aspire) et les catégories internationales (Pre-Youth, Youth, Junior, Senior). Il est intégré au CS.

• Catégories nationales

Les équipes sont composées de 3 unités (3 paires, 3 groupes ou mixte) des catégories du Programme Technique Suisse (PTS). Pour le classement par équipe, les notes des 3 unités sont additionnées. Le classement est basé sur le score total.

- **Catégories internationales**

Les équipes sont composées de 3 unités (3 paires, 3 groupes ou mixte) des catégories de la Fédération Internationale de Gymnastique (FIG). Pour le classement par équipe, les scores des 3 unités sont additionnés pour les exercices Statique/Balance et Dynamique/Dynamic. Le classement final est basé sur le total de ces 2 exercices.

- Les clubs et centres d'entraînement membres peuvent participer. Chaque entité a le droit de nommer un maximum de 3 équipes composées de 3 unités, à condition de remplir les critères d'admission. Les équipes doivent être déclarées lors des inscriptions nominatives.
- Toutes les unités doivent appartenir à la même société ou au même centre d'entraînement pour former une équipe.
- L'équipe gagnante reçoit un trophée provisoire, qu'elle conserve pendant 1 an. Elle est responsable de son entretien; toute détérioration ou perte sera à sa charge.
- Le trophée doit être rendu et remis en jeu lors du prochain Championnat Suisse par équipe. Si une équipe gagne 3 années consécutives, le trophée lui sera définitivement attribué.
- La FSGA est responsable de l'organisation et du financement des trophées et des gravures.

Ce règlement a été adopté pour la première fois en novembre 2008 et mis à jour le 1^{er} mars 2025 par le Comité Central de la FSGA.



César SALVADORI
Président



Ian DE SCHOENMACKER
Vice-président